

COMMUNE LE MOURET

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
du 19 décembre 2007**

au Café du Pafuet

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

TRACTANDA

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 avril 2007 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Budget 2008. Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

2.1 Nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD)

Selon l'art. 26 al.1 LISD, fixation du nouveau taux des centimes additionnels de notre commune à 70 % de l'impôt cantonal

2.2 Désignation de l'organe de révision

2.3 Budget de fonctionnement

2.4 Budget des investissements

- 2.4.1 Achat matériel informatique Service social Haute-Sarine
- 2.4.2 Transformation bureau pour Service social Haute-Sarine
- 2.4.3 Achat motopompe Corps des sapeurs-pompiers du Mouret et environ
- 2.4.4 Contribution agrandissement hôpital Bertigny III
- 2.4.5 Réfection de routes secteur Montévraz et Zénauva
- 2.4.6 Achat tracteur
- 2.4.7 Assainissement collecteurs Le Pafuet et Oberried
- 2.4.8 Travaux endiguement
- 2.4.9 AMIZOM - endiguement forêt étape 2

3. Attribution du droit de cité communal à M. et Mme Saban et Aida SUTA

4. Informations

5. Divers

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Max Brügger	vice-syndic
	Mme	Monique Charrière	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	Mme	Anne-France Irzik	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Denis Murith	
	Mme	Jacqueline Schorderet	
	M.	Jacques Wicht	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 20 h 00 en souhaitant, au nom du Conseil communal, une très cordiale bienvenue et vous remercie d'être présents ce soir à notre assemblée consacrée au budget 2008.

La préparation de ce budget a été une période difficile pour le Conseil communal. Notre situation financière est critique, alarmante et nous en sommes très conscients. Les charges ne font qu'augmenter, les recettes, principalement les impôts, auraient tendance à diminuer.

Les montants, qui se sont pas des charges liés, où le conseil communal a encore une marge de manœuvre sont infimes. De longues réflexions ont été faites dans chaque dicastère afin d'essayer de comprimer les coûts, de comprendre les augmentations. Je remercie déjà chacune et chacun de mes collègues pour leurs efforts respectifs dans leur dicastère. En parcourant ce budget, vous vous apercevrez qu'aucune coupe n'a été faite pour vous les citoyens, pour nos sociétés, nos enfants. Le déficit ne dépassant pas les 5 %, le Conseil communal n'a pas pris l'option d'élever le taux d'impôt. Nous sommes conscients que l'année 2008 ne sera pas facile à gérer, chaque dépense devant être justifiée. Mais nos finances ne nous préoccupent pas que depuis l'élaboration de ce budget. Tout au long de l'année, le Conseil communal s'est soucié de l'état de nos comptes.

Ce soir, nous sommes convaincus des propositions que nous vous soumettons et nous espérons que vous les accepteriez. Notre mission est de prévoir le lendemain, les années futures, tout en sachant que c'est l'assemblée communale, donc vous, les citoyennes et citoyens présents ce soir, qui a le pouvoir de décision.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie, d'ores et déjà, **M. Jean-Paul Bernard** qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

Le tractanda, ainsi que les comptes et les nouveaux investissements étaient annexés à la convocation envoyée en tous-ménages (annexe I). **M. Nicolas Lauper** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

M. le Syndic nomme les scrutateurs : M. Gérald Clerc
M. Armand Dousse

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Nombre de citoyens présents : 107

Majorité absolue : 54

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

M. Henri Cotting
M. Marcel Fontaine
M. Jean-Pierre Papaux
Mme Madeleine Papaux
Mme Claire Pellet
M. Christian Pellet
M. Gérard Repond
Mme Bernadette Repond
M. Roger Cotting
M. Freddy Charrière
Mme Christiane Castella
Mme Josiane Despond
M. Pascal Yerly
M. Benoît Lauper

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 avril 2007 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 avril 2007 est accepté à la majorité (1 abstention). M. le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Budget 2008

2.1 Nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD)

Selon l'art. 26 al.1 LISD, fixation du nouveau taux des centimes additionnels de notre commune à 70 % de l'impôt cantonal

M. le Syndic passe la parole à **Mme Anne-France Irzik** - conseillère communale responsable du dicastère des finances - pour la présentation.

Mme Anne-France Irzik indique que cette nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 2007 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle abroge et remplace l'actuelle loi du 4 mai 1934 sur la loi sur les enregistrements. Cette loi sur les successions et les donations s'appliquera sur les successions ouvertes et aux donations effectuées dès le 1^{er} janvier 2008. Selon le principe actuel, l'Etat prélève les droits de successions et de donations et en plus des centimes additionnels. Les communes peuvent prélever des centimes additionnels allant jusqu'à 100 % des droits perçus par l'Etat, mais sans les centimes additionnels.

Selon la nouvelle loi, l'Etat prélève toujours les droits sur les successions, mais les centimes additionnels sont inclus dans le calcul. Selon l'art. 26 al. 1, la commune peut percevoir jusqu'à 70% de l'impôt cantonal, centime

additionnel inclus. Cela représente une légère augmentation de 3.3 % pour la commune, ceci à condition d'opter pour ce nouveau système de perception et d'où la nécessité de faire approuver ce nouveau taux par l'assemblée communale.

M. Le Syndic remercie Mme Anne-France Irzik pour sa présentation et passe au vote.

La nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations avec les modifications qui s'y rapportent est acceptée à la majorité (15 abstentions)

2.2 Désignation de l'organe de révision

M. Le Syndic passe la parole à M. Claude Brodard, membre de la commission financière pour les explications.

M. Claude Brodard signale qu'il y a eu un changement législatif sur la loi sur les communes. Dorénavant et dès l'exercice comptable 2007, c'est un auditeur externe qui procédera à la vérification des comptes de la commune. Selon art. 98 al. 1 de la loi sur les communes, l'assemblée communale désigne l'organe de révision sur proposition de la commission financière. L'organe de révision est éligible de 1 à 3 ans et réélu pour une période de 3 ans. L'organe de révision doit être indépendant du conseil communal et de l'administration communale en général et doit avoir les qualifications nécessaires et doit obtenir l'agrément de l'autorité de surveillance des réviseurs. La commission financière doit proposer à l'assemblée un organe de révision externe. Un appel d'offre a été fait à 8 fiduciaires. Les offres ont été pondérées selon 3 critères : le prix, les qualifications et l'expérience communale et l'indépendance de l'exécution du mandat. Sur la base de l'analyse de la commission financière, le choix s'est porté sur la fiduciaire MCM Conseil dont le siège à Granges-Paccot, dirigée par M. Ceriani, pour la période de révision 2007-2008-2009, car nous avons obtenu un rabais si le mandat est obtenu pour 3 ans.

Cette fiduciaire est composée de 10 personnes. M. Ceriani a été membre pendant de nombreuses années d'un conseil communal et est encore actuellement membre d'une commission financière de la commune de La Sonnaz. M. Ceriani est licencié en sciences économiques, expert-fiduciaire diplômé et jouit d'une excellente réputation sur la place de Fribourg. Cette fiduciaire gère de nombreux mandats communaux (Granges-Paccots, Belfaux, Charmey, Haut-Vully). M. Claude Brodard précise que la commission financière demeurera active, mais ne devra plus se prononcer sur les comptes. M. Brodard ayant fait des offres dans le cadre de sa profession, estime que le prix de Fr. 8'135.00 est normal.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'élire la fiduciaire MCM Conseil SA pour la période de révision des comptes 2007-2008-2009 pour le montant de Fr. 8'135.00.

M. François Kolly ne met pas en doute les capacités d'examen de la commission financière, mais se demande s'il y a sur le territoire de la commune un propriétaire de fiduciaire qui serait par ailleurs contribuable et si c'est aspect a été tenu compte.

M. Claude Brodard informe qu'il ne pouvait pas faire d'offre étant donné qu'il fait partie de la commission financière. M. Didier Despond a également ses bureaux à Fribourg, mais il n'a pas fait d'offre spontanée.

M. François Kolly demande si M. Despond a été abordé par la commission financière ?

M. Claude Brodard répond que non. La commission financière a reçu des demandes d'offre de 15 fiduciaires et son choix s'est arrêté à ces 15 offres.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic remercie M. Claude Brodard pour ces explications.

Le choix de l'organe de révision est du ressort de l'assemblée communale sur proposition financière, M. Le Syndic passe au vote.

La fiduciaire MCM Conseil SA est désignée comme organe de révision à la majorité (6 abstentions)

2.3 Budget de fonctionnement

Mme Anne-France Irzik informe que durant la présentation de ce budget de fonctionnement 2008, l'assemblée va souvent entendre parler de RPT et de ces incidences. Que signifie la RPT ? C'est la réforme de la péréquation financière entre la confédération et les cantons qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2008 et elle implique d'importantes modifications du budget cantonal avec bien sûr des répercussions sur le budget communal. Par rapport au budget 2007, il y a des charges à supporter par notre commune qui vont connaître une sérieuse augmentation et puis des augmentations qui seront globalement compensées par des diminutions enregistrées dans d'autres domaines. Il y a également une mesure compensatoire qui est l'attribution d'une nouvelle recette sous le compte 990.451.1. Cette modification devait aboutir à une opération neutre pour les communes, or ce n'est pas le cas pour notre commune, comme nous le verrons sur un tableau récapitulatif à la fin de la présentation. Lors de la présentation de ce schéma de la RPT, Mme Irzik informe l'assemblée qu'il faut le prendre avec une extrême prudence, car les informations qui nous sont parvenues de la direction des finances du canton de Fribourg, qui elle-même se montre très réservée quant à ces chiffres. Mme Anne-France Irzik informe qu'elle va présenter le budget de fonctionnement chapitre par chapitre. Si quelqu'un a une question, il est prié d'intervenir lors du passage du chapitre concerné et elle explique les postes suivants :

029 – bâtiment administratif

Sous le poste 029.427.0 – location – il y a une différence. L'explication sera donnée sous le poste 581 Service social de la Haute-Sarine

102 – Tuteur répartition intercommunale

Sous le poste 102.436.0 – le montant est passé de Fr. 25'000.00 à Fr. 42'000.00 Cette augmentation, concerne le prélèvement sur le compte des pupilles pour le traitement de leur dossier et permettra de prévoir un poste pour le personnel occasionnel et temporaire si nécessaire. Ceci à cause de l'incertitude due à la réorganisation de la justice de paix.

142 – police du feu – répartition intercommunale

Sous le poste 142.301.0 – rémunération solde pompier – l'augmentation est due à la présence de 11 pompiers dans l'effectif du corps des sapeurs-pompiers, ce qui porte l'effectif total à 52 pompiers.

160 – Protection civile

Sous le poste 160.380.0 – attribution aux réserves – Fr. 40'000.00. Nous avons versé à la réserve le montant des contributions de remplacement abri PC inscrit en recette sous le poste 160.430.0. Nous ne pouvons en disposer librement.

210 – Cycle scolaire obligatoire

Sous le poste 210.352.1 – Participation au C.O. Sarine et Haut-Lac Français – L'augmentation est due à la présence du CO d'Avry-sur-Matran, augmentation des salaires, les intérêts et amortissements en 2008 et un CO qui a revu tout son parc informatique.

220 – Ecole spécialisée

La première incidence de la RPT concerne les écoles spécialisées. L'AI se retire complètement de la formation scolaire spéciale. Le subventionnement assuré jusqu'ici par l'AI et l'OFAS pour les mesures scolaires individuelles y compris les mesures pédago-thérapeutiques comme la logopédie et la psychomotricité cesse. Concrètement cela implique que les communes participeront à partir du 1^{er} janvier 2008, au financement de l'ensemble des mesures mentionnées ci-dessus à raison de 55 % comme c'est le cas actuellement pour leur participation au financement des

institutions spécialisées et des services auxiliaires scolaires. S'agissant des prestataires privés actuellement pris en charge à 100% par l'AI, le financement de leurs prestations sera pris en charge conjointement à raison de 55% pour les communes et 45 % pour le canton.

300 – Culture

Sous le poste 300.365.1 – part. prom. Culture et dévelop.- la participation de la commune à Coriolis a été supprimée. La participation communale 2007 pour Coriolis était de Fr. 8'361.00

341 - Sport

M. Gérald Clerc constate que dans les imputations internes service technique il y a de forte variation. L'augmentation provient de l'engagement d'une 3^{ème} personne au service et de l'occupation de cette personne dans les différents dicastères. Ce taux d'occupation a été calculé en fonction de la personne supplémentaire qui est actuellement engagée dans notre commune.

342 – Camps d'été et d'hiver – promenades

La participation de la commune s'élève à Fr. 26'830.00

440 – Soins ambulatoires

440.365.0 – puériculture, Croix-Rouge – il n'y a jamais eu d'augmentation depuis 2001. Le prix est fixé à Fr. 2.00 / habitant.

440.365.1 – Soins et aide à domicile

Un désenchevêtrement partiel est prévu dans ce domaine. La Confédération ne subventionnera plus que les organisations privées pour leurs activités à l'échelle nationale. Les subventions fédérales attribuées pour les activités menées à l'échelle cantonale et communale disparaîtront.

500 – AVS-APG,AI,AC

Dans le cadre de la RPT, la Confédération reprend totalement à sa charge le financement des prestations individuelles de l'AVS. Le canton n'a plus de dépenses dans ce domaine. Les communes qui assument jusqu'à 50 % du financement sont également libérées de leurs obligations financières. Dans la mesure où les décomptes définitifs des contributions des cantons à l'AVS sont établis à la fin du premier trimestre de l'année suivante, il se peut qu'un montant résiduel soit encore facturé au canton en 2008 à répartir entre l'Etat et la commune.

1^{ère} mesure accordée aux communes :

Pour compenser les charges supplémentaires pour les communes dues à la RPT, l'Etat reprend la totalité du financement des prestations complémentaires AVS/AI et des frais de gestion y relatifs.

520 – Caisse-maladie et accidents

2^{ème} mesure pour compenser ces charges supplémentaires qui sont reprises par l'Etat pour la totalité du financement de la réduction des primes d'assurance maladie.

550 – Invalidité

La forte augmentation est due à la nouvelle répartition des tâches RPT. Les cantons assumeront désormais l'entière responsabilité de cette tâche. Les dépenses cantonales dans ce domaine augmenteront fortement. Cette augmentation se répercutera sur les communes qui assument 55 % des dépenses en question.

M. François Kolly se demande si les subventions de l'AI existent toujours ? D'après lui elles ne sont plus distribuées de la même façon, mais il y a un subside forfaitaire qui est alloué au canton. Il estime que c'est une somme qui est énorme pour notre commune.

Mme Anne-France Irzik lui confirme que les montants sont énormes, mais il y a des mesures compensatoires, comme on pourra le constater sur la présentation finale. Il y a une différence négative de Fr. 24'000.00 sur les postes connus actuellement, car le canton nous en annonce déjà d'autres pour l'année prochaine.

M. Gérald Clerc trouve que l'on devrait inviter M. Claude Lässer à l'assemblée communale, car pour lui les finances cantonales se portent bien, mais toutes les factures sont reportées sur les communes.

M. Le Syndic désire donner une explication supplémentaire, à savoir que Claude Lässer a dit devant le grand conseil lors des premières discussions de cette RPT que l'incidence serait nulle pour les communes. Lorsque les discussions s'en sont suivies entre les cantons et la confédération, il en est ressorti que cela pourrait coûter Fr. 70 mios pour les communes du canton de Fribourg. L'association des communes fribourgeoises a rencontré à plusieurs reprises le conseil d'Etat, mais surtout M. Claude Lässer pour défendre le fait que M. Lässer avait dit que c'était une opération nulle pour les communes. Au terme de ces discussions et apparemment cela devrait coûter Fr. 3 mios pour les communes fribourgeoises. M. Le Syndic tient à relever l'immense travail effectué par l'association des communes fribourgeoises. Les discussions ne sont toujours pas terminées, car l'association des communes fribourgeoises a remarqué qu'il y avait d'énormes différences entre les communes.

M. Bernard Dafflon tient à apporter une précision sur le montant de Fr. 950'000.00. Tout d'abord, ce n'est pas M. Claude Lässer qui a voté la RPT, c'est le peuple. Cette somme de Fr. 950'000.00 nous l'aurons probablement en 2008, 2009 et 2010. Quant il y a eu la répartition des tâches entre la confédération et les cantons au sujet du fond AI, les cantons ont pensé qu'en 2008 il n'aurait plus besoin de payer le retard de l'AI, puisque les décomptes arrivent avec 2 ans de retard. En 2008, vous payez 2006. Et l'idée était de dire, à partir de 2008, on paiera plus. La confédération a dit que les cantons recevront encore les factures 2006 et 2007.

581 SSS – répartition intercommunale

M. Le Syndic rappelle que l'étage supérieur de notre bâtiment administratif est occupé par le service des tutelles et la justice de paix. Or une nouvelle organisation territoriale des justices de paix entre en vigueur au 01.01.08. Elle fixe dorénavant le territoire des justices de paix au niveau des districts et non plus au niveau des cercles. Nous passons de 29 cercles à 7 justices de paix, correspondant à 1 par district. Notre 5^{ème} cercle de justice de paix du Mouret comprenant la commune de Marly, toutes les communes du Plateau du Mouret ainsi que Treyvaux, finit au 31 décembre de cette année. La commune de Le Mouret était commune siège et louait ses locaux à la justice de paix. Le Service social de la Haute-Saraine, avait ses bureaux dans le bâtiment administratif de la commune de Marly. La commune de Marly a besoin de place supplémentaire pour son administration. Elle souhaite d'ailleurs construire un étage supplémentaire. Elle avait averti le service social de ce fait, leur demandant de trouver si possible des locaux ailleurs. Le Président, M. Marcel Rudaz, du SSS, étant au courant du départ de la justice de paix, nous a contactés afin de proposer le déplacement du SSS de Marly au Mouret.

L'année 2007 a été consacrée à la réflexion, à l'étude, à la proposition d'une convention et finalement en date du 19 septembre 2007 à la signature de ladite convention entre le conseil communal de Le Mouret et l'Assemblée des délégués du SSS. Une chance, aux yeux du conseil communal, de relouer tout de suite ses locaux. Pas forcément évident, puisque tout l'étage n'était pas disponible, mais il subsiste encore le service des tutelles. Un compromis très intéressant pour notre commune, puisqu'il a fallu négocier une location presque trois fois plus chère qu'à Marly, sachant que historiquement la commune de Marly avait fait une location de faveur. Notre location est restée identique qu'avec la justice de paix au niveau du prix au m2 et il a fallu défendre ces montants devant les autres communes.

La convention stipule que la commune de Le Mouret est commune pilote et met à disposition du SSS, les locaux nécessaires. L'entrée en jouissance est fixée au 1^{er} février 2008. Le personnel du SSS est intégré au personnel de notre commune. Au niveau financier la commune de Le Mouret facture au SSS : les salaires et charges sociales, les frais de location des locaux avec charges, les frais administratifs, l'amortissement du mobilier, appareils et

matériel informatique, les frais de déplacement du personnel, les frais de la commission sociale, les frais de formation continue.

Pour assumer la partie administrative du SSHS, il a été calculé entre le conseil communal, la commune de Marly et le SSHS, une charge mensuelle de travail pour notre personnel à 6.5 h par mois. De ce fait, aucune augmentation de temps de travail d'une collaboratrice n'est nécessaire. Nous pouvons donc absorber ce petit surplus de travail.

Cette information vous est communiquée afin que vous compreniez mieux la différence de certains montants et les postes qui en découlent au budget des investissements.

620 – Routes communales – génie civil

La commune compte à ce jour 2 employés communaux à plein temps. Cette situation prévalait déjà avant la fusion pour la seule commune de Praroman. Il apparaît aujourd'hui que nos 2 collaborateurs permanents n'arrivent plus à répondre aux besoins essentiels de l'entretien de notre commune. Malgré l'appui d'une personne intérimaire. Cette solution a été testée pendant 2 ans, vous trouverez dans les budgets 2006 et 2007, le montant affecté au salaire de ce personnel occasionnel. L'engagement de cette 3^{ème} personne permettrait à la commune d'inclure aussi dans son cahier des charges le poste de fontainier. L'engagement offrirait des opportunités de réaliser par nous-mêmes des tâches jusque-là attribuées à d'autres agents.

Selon l'art. 60 f LCo, il incombe au conseil communal d'engager le personnel communal, de fixer son traitement et de surveiller son activité.

Il y a aussi une répercussion dans les différents dicastères par le biais des imputations internes salaires et charges sociales.

700 – approvisionnement en eau

Le degré de couverture est atteint à 100 % par le biais d'une attribution aux réserves pour le montant de Fr. 4'399.00

700.314.0 – entretien des hydrants – Fr. 26'000.00 dont Fr. 10'000.00 pour l'acquisition d'un programme informatique pour le contrôle des bornes hydrantes de la commune + 1^{er} contrôle effectué et intégré dans le programme.

710 – Protection des eaux

Le degré de couverture est atteint à 100 % par le biais d'une attribution aux réserves pour le montant de Fr. 19'325.00.

720 – Traitement des déchets

Le degré de couverture est atteint à 100 % par le biais d'une attribution aux réserves pour le montant de Fr. 4'382.00.

900 – impôts

C'est toujours une évaluation assez difficile à réaliser dépendant d'un certain nombre de facteurs incertains (nouveaux contribuables dans la commune, départ, etc..)

D'autre part, au moment de la réalisation du budget nous n'étions en possession que d'environ 40 % des taxations définitives 2006. Nous nous sommes basés sur la dernière statistique fiscale cantonale disponible, soit 2005, émanant du service cantonal des contributions. Pour 2008, nous avons revu nos estimations à la baisse en ce qui concerne les taux de croissances annuels des recettes d'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physique. Pour les impôts irréguliers, nous les avons estimés selon le principe de la prudence recommandée en la matière.

940 - Gérance de fortune et dettes

940.322.0 – intérêts des dettes – le montant est identique par rapport à 2007, car nous n'avons pas d'intérêt sur emprunt en 2008.

940.420.0 – Intérêts des capitaux – le montant est identique par rapport à 2007, car en 2008, le placement de Fr. 1.5 mios sera vraisemblablement utilisé pour la traversée du Mouret.

990 – Autres postes

990.451.1 – compensation RPT

En plus de la reprise par l'Etat de la totalité du financement des charges induites par les prestations complémentaires AVS/AI, les réductions de primes d'assurance-maladie et les allocations familiales fédérales, les communes recevront, dès 2008, une nouvelle recette à libre disposition de Fr. 3 mios. Ce montant sera réparti entre les communes au prorata de leur population dite légale.

Excédent de charges

Total des charges	: Fr. 9'745'166.00
Total des produits	: Fr. 9'354'394.00
Excédent de charges	: Fr. 390'772.00
Déficit en %	: 4.18 %

En tenant compte des imputations internes, le déficit structurel se monte à 4.45 %, donc en dessous du seuil légal de 5%, selon l'art. 87 al.3 LCo. Ce calcul a été confirmé par le service des communes.

La situation est donc alarmante mais, le conseil communal n'a pas l'obligation d'augmenter son coefficient d'impôt communal. Il vous propose donc le maintien du coefficient de 76.6 %.

Mme Anne-France Irzik présente les tableaux évolutions des charges et incidences de la RPT pour la commune avec les mesures compensatoires.

M. Le Syndic remercie Mme Anne-France Irzik pour sa présentation et passe la parole à Mme Marie-France Rolle, présidente de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget de fonctionnement.

M. Le Syndic remercie Mme Marie-France Rolle pour le rapport.

2.4 Budget des investissements

2.4.1 Achat matériel informatique Service social Haute-Sarine

M. Le Syndic tient à remercier M. Marcel Rudaz, président de la commission social, pour l'effort qu'il a fourni auprès de la commission sociale, auprès de l'assemblée des délégués, pour les convaincre de venir dans nos locaux au Mouret.

Avec l'arrivée du SSHS dans nos locaux, nous devons les équiper du matériel informatique dont ils ont besoin. Le montant de Fr. 20'000.00 qui est demandé sert à l'achat d'un serveur, de trois ordinateurs, des licences nécessaires et comprend toute l'installation de ce matériel y compris la mise en route. Tout sera opérationnel et prêt pour l'arrivée au 1^{er} février 2008 des assistantes sociales et de leurs secrétaires. Le montant sera refacturé sous forme d'amortissement au SSHS, donc financé par les communes.

2.4.2 Transformation bureau pour Service social Haute-Sarine

M. Le Syndic passe la parole à M. Max Brügger pour la présentation de cet objet

M. Max Brügger informe qu'en complément du matériel informatique, il s'agit de la transformation de l'ancienne salle d'audience de la justice de paix et d'un local annexe. Cette transformation consiste à créer 3 bureaux attenants, avec porte d'accès interne. 2 bureaux seront utilisés par les assistantes sociales et le bureau central sera affecté au secrétariat du SSS. Le montant de Fr. 10'000.00 prévoit la construction d'une cloison en bois pourvue d'une porte d'accès, ainsi que la création d'une seconde porte traversant le mur existant. Nous devons également entreprendre des modifications de l'éclairage. Le mobilier prévu est composé d'anciens éléments appartenant aux communes de l'ancien cercle de justice de paix. Les coûts de ces transformations seront répercutés sur la location des locaux au SSS.

2.4.3 Achat motopompe Corps des sapeurs-pompiers du Mouret et environs

M. Le Syndic passe la parole à Mme Jacqueline Schorderet pour la présentation de cet objet

Mme Jacqueline Schorderet informe l'assemblée que suite à la fusion des corps des sapeurs-pompiers des anciennes communes et de Ferpicloz en 1995, le CSME se trouvait en possession de 6 motopompes. La plus ancienne date de 1958 et la plus récente de 1969. Depuis un certain temps déjà 3 d'entre-elles sont hors-service. Quant aux 3 autres, elles sentent le poids des années et on ne peut plus compter sur elle à 100 %. Il s'agit maintenant de s'équiper d'une nouvelle motopompe sur laquelle nous pourrions compter en cas d'incendie sur notre territoire. Il est impératif que nos pompiers puissent assurer la sécurité de nos citoyens en pouvant intervenir rapidement. Nous allons recevoir également une subvention de l'Ecab d'environ 40 % lors de son achat, ainsi qu'une participation d'environ 7.5% de la commune de Ferpicloz, sous réserve de l'acceptation de leur assemblée communale.

2.4.4 Contribution agrandissement hôpital Bertigny II et Bertigny III

M. Le Syndic passe la parole à Mme Gisèle Marthe pour la présentation de cet objet.

Mme Gisèle Marthe tient tout d'abord à préciser que l'investissement pour l'hôpital de Bertigny fait partie des charges liées qui nous sont imposées par le canton et réparties sur toutes les communes du district. Cet investissement concerne le solde de Bertigny II et l'extension du nouveau bâtiment de Bertigny III. Ce dernier fait l'objet d'une décision du grand conseil selon le décret du 5 octobre 2006.

M. François Kolly demande sur quels critères se sont basés la perte d'intérêt des capitaux utilisés.

Mme Anne-France Irzik répond qu'il s'agit d'une estimation prudente car les taux d'intérêt sur le marché des capitaux est de 0.25 %

2.4.5 Réfection de routes secteur Montévraz et Zénauva

M. Le Syndic passe la parole à Mme Monique Charrière pour la présentation de cet objet.

Mme Monique Charrière, se basant sur l'étude du bureau d'ingénieurs Von der Weid SA, et après une analyse du conseil communal, invite l'assemblée à accepter un investissement comprenant la route du Cousimbart, situé sur les secteurs de Montévraz et de Zénauva. Cette route nécessite un assainissement urgent afin d'éviter des dégradations plus importantes et également des coûts conséquents dans le futur. Cet assainissement comprend particulièrement une réfection de canalisation, dépose et repose de pavé et bordure, réfection de la superstructure, réfection de revêtement et des fissures.

2.4.6 Achat tracteur

Mme Monique Charrière informe l'assemblée que l'investissement proposé ce soir est l'acquisition d'un tracteur réservé au service édilitaire, dont l'utilisation sera affectée à la tonte des terrains et au déblaiement de la neige sur les trottoirs.

Actuellement, nous disposons d'un tracteur de marque Kubota acheté neuf en 1988. Ce véhicule est aujourd'hui en mauvais état, raison pour laquelle nous vous soumettons cet investissement. Ce montant inscrit au budget 2008 évitera les mêmes inconvénients que nous avons rencontrés pour remplacer cette année le véhicule Bucher.

2.4.7 Assainissement collecteurs Le Pafuet et Oberried

M. Denis Murith rappelle que lors de l'assemblée pour les budgets 2007, les citoyens avaient accepté un crédit de Fr. 600'000.00 pour la réalisation de l'assainissement et mise en séparatif du projet secteur de Montévraz étape 1, cela suite aux désagréments au quartier du Pra-Mathaux.

Aujourd'hui, le conseil communal vous expose la suite logique du plan quinquennal adopté par le conseil concernant ces assainissements et cela dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux. Pour 2008, il s'agit de 2 projets : 1) le secteur le Pafuet et 2) secteur Oberried.

Dans le secteur du Pafuet, le collecteur des eaux pluviales réalisé en 2005 est raccordé provisoirement dans un regard existant. Il s'agit donc maintenant d'achever l'assainissement entrepris en réalisant un nouveau collecteur d'un plus gros diamètre.

Pour le secteur d'Oberried, des inondations sont constatées pour des habitations. Il se trouve qu'à ces endroits se situe une rupture de pente du collecteur. Il s'agit d'étudier dans quelle mesure des aménagements de surfaces (modelage des terrains etc..) seraient adaptés pour résoudre les problèmes d'inondations. Dans le cas contraire, il n'est pas exclu qu'un tronçon de collecteur soit réalisé.

Dans le cas de l'acceptation des ces deux projets, un cahier des charges sera envoyé cette année encore à divers bureaux d'ingénieurs pour mandat d'études. Cette étude comprend non seulement les secteurs du Pafuet et d'Oberried, mais également tout le secteur de Montévraz qui comprend 3 étapes, ceci afin d'optimiser le projet avec à la clé une économie substantielle des honoraires et coûts des études.

2.4.8 Travaux endiguement

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Wicht pour la présentation de cet objet.

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que c'est par rapport à une carte des dangers, que le canton demande aux communes de trouver des solutions aptes à minimiser les risques, liés aux problèmes d'inondations, d'érosion. Suite à des observations faites sur place, aux informations glanées et recherchées, aux événements (crue, inondations), un catalogue de mesure a été mis sur pied, après une fastidieuse approche de modélisation de tous les endroits sensibles ou critiques. Les endroits sensibles sont : Le Pontet, le Rio de Zénauva et le Rio de Montécu. Le projet final doit viser à améliorer la situation écologique sur l'ensemble des cours d'eau du territoire communal. Dans ces grandes lignes, il est soutenu par le canton et la confédération qui le subventionneront pour autant que le projet soit accepté dans sa totalité. C'est pourquoi, nous vous proposons un investissement anticipé de Fr. 120'000.00 afin de commencer des travaux urgents et pour autant que le projet final soit accepté dans sa globalité.

M. Krapt est content que quelque chose soit fait, mais se soucie que l'on fasse des secteurs urgents au détriment d'autre secteur et également sur le suivi des travaux sur l'ensemble des cours d'eau.

2.4.9 Amizom – endiguement forêt étape 2

Ce poste vous a été présenté en détail lors de l'assemblée du budget 2007. Le canton et la confédération ont admis le programme des travaux, leurs coûts et acceptent de les subventionner. Les travaux effectués cette année ont été subventionnés à 83.5 %. Malheureusement, cette année les subventions pourraient déjà baisser à 60 %. Les travaux seront exécutés en sorte. Je rappelle que le coût total de ces travaux est estimé à Fr. 600'000.00, réparti sur 5 ans (2007-2011), autrement dit à Fr. 120'000.00 par année. En déduisant une subvention de Fr. 90'000.00 par année, il reste un montant de Fr. 30'000.00 réparti à raison de Fr. 25'000.00 pour Le Mouret et Fr. 5'000.00 pour Treyvaux. Ce montant de Fr. 25'000.00 correspond à la 2^{ème} étape des travaux. L'année passée, vous avez acceptez le principe

de financer le solde non couvert par les subventions pour l'ensemble du projet, dès lors le conseil communal vous demande de soutenir notre proposition.

M. Le Syndic passe la parole à Mme Anne-France Irzik pour la présentation du récapitulatif concernant l'influence des dépenses d'investissement.

M. le Syndic passe la parole à Mme Marie-France Rolle, présidente de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget d'investissement.

Le budget des investissements contient neuf dépenses nouvelles figurant au tractanda de la convocation sous chiffre 2.4. La Commission peut en préavis en deux seulement, faute de renseignements suffisants pour les autres.

2.4.1 Achat de matériel informatique SSHS	20'000 fr.
2.4.2 Aménagement bureau pour le SSHS	10'000 fr.

Le préavis de la Commission financière est favorable pour ces deux investissements. Bien que les dossiers soumis ne contiennent que le comparatif des deux dépenses (3 devis pour chacun des deux investissements), la Commission a pu déduire de la rubrique 581.316.0 que cet aménagement permettra la location de bureaux dans le bâtiment de l'administration pour un montant de 11'611 francs. On a donc une couverture adéquate de la dépense. Le matériel informatique est amorti dans les charges facturées aux communes.

Autres investissements

Lors de la séance avec le conseil du 28 novembre 2007, la Commission financière n'avait pas reçu toutes les informations requises concernant les autres financements (le plan de financement ainsi que les informations sur les coûts financiers et les charges futures d'exploitation nous faisaient défaut). Toutes les informations requises ont été reçues ce lundi et de ce fait la commission financière n'a pas eu le temps de se réunir à nouveau pour les examiner et les préavis. Nous proposons donc à l'assemblée de différer les votes à la prochaine assemblée afin que nous puissions les étudier de manière approfondie et donner notre préavis.

Nous regrettons cette situation, mais nous estimons que compte tenu des difficultés financières importantes rencontrées par la commune, il vaut mieux prendre le temps d'examiner chaque position de façon rigoureuse comme nous l'avons fait pour le budget de fonctionnement.

M. le Syndic remercie Mme Marie-France Rolle pour la lecture de son rapport. Le conseil communal désire transmettre le message suivant :

- la transmission du budget à la commission financière a été faite comme les années passées
- le budget a été transmis le 21 novembre 2007 à la commission financière, respectant le délai légal qui est de 20 jours avant l'assemblée
- Une séance de présentation a eu lieu le 28 novembre 2007 entre la commission financière, Mme Anne-France Irzik, responsable des finances et M. Le Syndic
- Nous étions présents pour répondre à toutes les questions. Nous avons en main tous les documents, si on nous les demandait.
- Au terme de cette séance, les membres présents de la commission financière ont approuvé le budget de fonctionnement et le budget des investissements
- Normalement le rapport de la commission financière devrait aussi arriver 3 jours avant l'assemblée communale, mais il nous est arrivé lundi après-midi, donc nous sommes aussi hors-délai, le rapport n'était pas signé et le rapport qui a été lu ce soir ne correspond pas au rapport que M. Le Syndic a entre les mains.
- L'élaboration de ce budget a été un travail fastidieux pour le conseil communal. La première séance a été agendée au 12 septembre 2007. Huit soirées entières ont été consacrées jusqu'à sa finalisation. Plusieurs projets ont été retirés du budget des investissements, conscient de notre situation financière.
- Repousser ces objets à une prochaine assemblée équivaut pour nous à dénigrer tout notre travail, à couper notre motivation.

Aussi, au nom de mes collègues et suite à la décision durant la séance du conseil communal du 18 décembre 2008, le Syndic demande à l'assemblée d'accepter ces différents postes.

M. Claude Brodard tient à insister sur le fait que les relations entre le conseil et la commission financière sont bonnes, qu'il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. Il s'avère exact qu'à la fin de la séance de présentation du 28 novembre 2007, la commission financière a approuvé le budget de fonctionnement et a demandé l'envoi des documents, à savoir les devis, les plans de financement etc. à l'adresse privée de M. Brodard Claude ainsi qu'à celle du secrétaire de la commission financière. M. Brodard informe qu'ils n'ont reçu les documents que partiellement, uniquement les devis et par la suite (avant-hier) les plans de financement auprès de la présidente. Il est aussi faux de dire qu'il y a 2 rapports ; il n'y en a qu'un sauf que pour le budget d'investissement, lors de notre premier rapport, nous avons mentionné que nous n'avions pas reçu les plans de financements et comme nous les avons reçus lundi, nous avons modifié cet alinéa. Sur le principe, la commission financière recommande d'approuver les points 2.4.1 et 2.4.2, le matériel informatique pour le SSHS et la transformation des locaux pour le SSHS. Par contre, pour les autres investissements, la commission financière recommande de les reporter à l'assemblée du printemps, pour que l'on puisse les examiner. Il ne faut pas oublier que si l'assemblée accepte ces investissements, se pose le problème des coûts financiers qui sont engendrés par cette acceptation qui pourrait peut-être, dès 2009, provoquer une hausse des impôts compte tenu du fait que nous sommes à 4.5 % de déficit par rapport aux charges. M. Claude Brodard voulait aussi défendre la commission financière par rapport à cela, mais il n'y a pas de problème entre la commission financière et le conseil communal.

M. Bernard Dafflon voudrait ajouter un élément parce qu'indirectement il est visé, puisqu'il n'a pas pu assister à la séance d'information du 28 novembre 2007 pour des raisons professionnelles. M. Dafflon donne 3 exemples sur la raison pour laquelle, la commission demande, de ne pas voter sur les investissements, mais de les reporter. 1^{er} exemple. Vous avez entendu durant la soirée qu'à plusieurs reprises on utilisait les capitaux et qu'il y aurait une diminution des intérêts. Certains immédiatement. Si vous prenez le budget de fonctionnement, vous êtes à Fr. 15'000.00 d'intérêts des capitaux en 2007, Fr. 15'000.00 d'intérêts des capitaux en 2008, donc il n'y a pas de baisse. 2^{ème} exemple. Le crédit d'endiguement de la Nesslera est de Fr. 120'000.00, mais c'est un projet qui est globalement estimé à environ Fr. 750'000.00. Il en est de la correction de l'endiguement comme Amizon, nous devons voter sur la dépense brute et les tranches annuelles ensuite, or on n'a pas d'éléments sur les Fr. 750'000.00. On a une information sur les Fr. 120'000.00. 3^{ème} exemple. Si je prends le taux déficit de 4.5% selon la présentation du conseil, on a une marge de 0.5 point et sur des rentrées fiscales de Fr 8'689'708.00, ça fait Fr. 43'450.00 de marge de manœuvre. Si vous décidez ce soir des investissements, le coût des intérêts et amortissements que vous avez vus, même si ils partent en 2009, mais on extrapole, fonds Fr. 55'143.00. Donc, si je prends le coût des investissements, amortissements et intérêts tels qu'ils ont été présentés ce soir et je les glisse simplement dans le budget 2008, on est devant une augmentation d'impôt. Et le seul problème que l'on a en commission financière ce n'est pas de faire de l'obstruction ou pas, c'est de dire qu'est-ce qu'il faut faire pour bien faire en regardant l'insertion de ces projets dans le budget. Or, qu'est-ce que l'on voit dans notre budget ? Il est relativement serré avec des informations qui nous manquent, notamment sur la part des rentrées fiscales. Ce que l'on aimerait, parce que on nous l'a promis, c'est de pouvoir à la séance du printemps, avoir une vue un peu plus claire, parce que l'on n'aura pas un budget 2007, mais des comptes 2007. Avec cela on pourra extrapoler sur 4 années sur la planification financière au lieu de 3 ans actuellement, ce qui nous permet d'être un peu plus précis. Vous avez le choix ; il ne s'agit pas de remettre en question des investissements qui pour certains sont nécessaires, ce n'est pas le problème de la nécessité des investissements qui nous intéresse, ce que la commission financière veut regarder c'est comment ces investissements, qui sont nécessaires, s'insèrent dans un budget. Aujourd'hui, si vous le faites, c'est la promesse probable d'augmentation et si on analyse on peut le faire de manière beaucoup plus calme dans le cadre des comptes 2007. Vous avez aussi entendu qu'une partie de ces investissements ne seront pas faits immédiatement, c'est « on achète une motopompe, si ça casse », « cet investissement partira à l'automne » etc. donc on a encore 3 mois de marge de manœuvre pour voir venir et regarder ce qu'il en est de la situation. Pour le reste, M. Dafflon n'a pas d'argument particulier à faire, il est comme le conseil communal, il a le souci de ce que sera l'avenir de notre commune. Au contraire du conseil communal, il a moins de travail dans la commission financière que le conseil en a dans le travail de préparer les devis. Mais il ne s'agit pas d'une question de qualité de travail ou pas, il s'agit d'une question de savoir si on peut se permettre d'attendre 3 mois pour calculer de manière plus précise les conséquences que cela pourrait avoir, avant de prendre des décisions sur des investissements

nouveaux. C'est la démocratie, la commission financière estime que cela peut attendre, le conseil communal estime qu'il ne peut pas attendre. Vous avez les 2 situations. Vous décidez en votre âme et conscience de ce que vous voulez faire ce soir. M. Dafflon remercie l'assemblée.

M. Le Syndic remercie M. Dafflon pour son intervention et passe la parole à M. Paul Kolly à Essert

M. Paul Kolly fait entièrement confiance au conseil communal. Nous avons eu beaucoup de détails. Les investissements présentés sont tout à fait logiques et détaillés. M. Paul Kolly propose que sur la base des chiffres que nous avons reçus, nous acceptons ce budget d'investissement.

M. Le Syndic remercie M. Paul Kolly et passe la parole à Mme Anne-France Irzik

Mme Anne-France Irzik tient à apporter une précision sur les intérêts sur capitaux. Les montants pour le compte 940.420.0 sont restés inchangés par rapport au budget 2007 et si vous prenez les comptes 2006, il y avait un montant de Fr. 27'570.85 d'intérêts que nous avons perçus sur nos placements et cette année, nous sommes à ce jour à Fr. 25'143.00. Le placement de Fr. 1'500'000.00 va arriver à terme à la fin de l'année et c'est un montant d'environ Fr. 3'000.00. Donc, si nous additionnons ces montants, nous arriverons à Fr. 28'000.00 qui seront dans les comptes 2007. Mme Irzik a effectivement remis Fr. 15'000.00 au budget 2008 pour tenir compte justement de la perte sur les intérêts que l'on utiliserait par le biais de nos liquidités.

M. Le Syndic remercie Mme Anne-France Irzik pour ces informations et passe la parole à M. André Sciboz.

M. André Sciboz constate que l'on assiste maintenant depuis 2 heures de temps à la lecture laborieuse d'un budget de fonctionnement comme d'investissement et l'on voit que l'on discute entre Fr. 50'000.00 et Fr. 30'000.00 de plus ou de moins en fonction de ces nouveaux investissements qui nous sont proposés. Il a été dit et redit que sur le montant des prévisions d'impôts sur le revenu, vous avez pris en compte, c'est l'administration cantonale qui l'indique, des prévisions basées sur des rentrées fiscales 2005. Donc, M. Sciboz croit que depuis 2005, il y a eu des nouveaux arrivants, les salaires sont peut-être pas mirobolants à la hausse, mais en principe ces 2 dernières années il y a eu pas mal d'augmentations et pense que l'on joue sur un montant de Fr. 300'000 - Fr. 400'000.00 que personne ne peut prédire. Compte tenu de cet aléa, M. Sciboz proposerait, par rapport au travail du conseil communal, de voter les crédits d'investissements et vous avez pris les réserves d'usages en disant que certains investissements, s'ils n'étaient pas approuvés d'ailleurs au niveau du canton, pour des raisons de subventions et d'autres qui pourraient être revus avec les taxes, il n'y a pas seulement les rentrées fiscales, il y a aussi tout le montant des taxes; il pense aux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées qui sont proposés et qui s'autofinancent automatiquement avec des taxes que nous avons votées ces dernières années, font qu'une commune qui a un budget global de plus de Fr. 9 mio ne peut pas se permettre de nouveaux investissements pour ordre de grandeur de Fr. 1'5 mio, les retarder c'est remettre l'ouvrage sur le métier et c'est d'attendre que cela coutera plus cher. C'est une tâche que la commune se doit de réaliser et de reculer les investissements pour des raisons de précisions des comptes, M. Sciboz pense que c'est faux et soutient les propositions du conseil communal.

M. Le Syndic remercie M. André Sciboz et passe la parole à M. Thierry Ackermann

M. Thierry Ackermann constate que nous entendons depuis le début de la soirée un ton alarmiste au niveau des finances communales, par contre il a aussi entendu dans les diverses discussions que nous sommes dans un exercice un peu spécial pour 2008, puisque c'est la première année avec cette nouvelle répartition RPT. Il a crû comprendre que pour quelques années, nous aurions des rattrapages pour ce qui est de l'assurance-invalidité et il aimerait savoir ce que l'on pourrait attendre à long terme sur cette répartition. Il y a quelqu'un dans la salle qui est très bien placé pour parler de la nouvelle péréquation financière. Alors que peut attendre notre commune dans le futur? Est-ce que c'est une situation financière qui est un peu difficile pour quelques années, mais qui pourrait s'améliorer dans un futur relativement proche ou doit-on se faire du souci à partir de l'exercice 2008? M. Ackermann ne sait pas par rapport aux documents qui ont été remis à la commune par une étudiante concernant la planification financière, quelles sont les perspectives d'avenir par rapport à l'exercice 2008 qui est finalement particulier.

M. Le Syndic remercie M. Thierry Ackermann et passe la parole à M. Bernard Dafflon.

M. Bernard Dafflon veut bien donner des précisions. Pour pouvoir extrapoler, il attend les comptes 2007, la planification financière qui a été faite prévoyait une entrée en déficit de la commune en 2009. Nous étions plus optimiste sur 2007 et 2008 que cela n'est le cas actuellement, mais il rappelle que l'on a un exercice difficile car la prévision portait sur 3 années 2003, 2004 et 2005, puisque les années antérieures étaient des additions de commune et que la fusion avait aussi des économies d'échelles. L'objectif était d'intégrer 2006 et 2007 dans cette planification pour faire des projections et pour savoir exactement ce qu'il en est. M. Sciboz nous dit qu'il y a des taxes qui vont venir. Sur le plan de financement il n'y a pas de taxe. C'est des choses qu'il doit analyser. M. Sciboz nous dit qu'il y aura des augmentations d'impôts, probablement, mais M. Dafflon rappelle simplement que malgré tout ce que l'on sait, aujourd'hui on a, en septembre, les taxations définitives 2005 qui ont été publiées et quand on a eu le budget, on avait seulement le 40 % des taxations 2006 qui étaient rentrées. Vous pouvez être optimiste, vous pouvez être pessimiste, M. Dafflon demande, parce que cela fait 30 ans qu'il fait ce métier, de délayer de 3 mois pour pouvoir avoir quelques informations supplémentaires et pouvoir projeter notre avenir. Il pense que ce n'est pas une question de dire, comme 2 intervenants ont dit, que c'est dénigrer le travail du conseil communal. Le conseil communal fait son travail de manière impeccable, là n'est pas le problème. Le problème est que nous sommes devant une incertitude et vous décidez. Il y en a qui sont plutôt contre les risques et qui sont très prudents, M. Dafflon fait partie de cette catégorie, d'autres veulent aller de l'avant. Heureusement que ce soir il n'y a pas 40 personnes il y en a 200, c'est la démocratie. Si la majorité prend des risques et bien vous prenez des risques. La commission financière sait comment elle a travaillé en âme et conscience. La commission financière ne peut pas vous dire comment ce Fr. 1'000'000.00 supplémentaire d'investissements s'insérera dans la situation financière de la commune en 2008 et 2009. Nous n'avons pas les informations suffisantes, c'est aussi simple que cela. M. Dafflon ne fait pas le devin en disant que l'on pourrait avoir des taxes et que l'on pourrait avoir de nouveaux arrivants. Les nouveaux arrivants il faut les calculer. Prenez le budget 2008 sous le poste protection civile, le montant inscrit dans ces comptes correspond à 10 maisons, donc cela représente 10 nouvelles familles qui arrivent, 10 nouveaux contribuables. Il ne peut pas dire combien rapporteraient ces 10 nouveaux contribuables, il n'en sait rien. M. Dafflon n'a pas d'information de plus que d'extrapoler sur les 3 dernières années que nous avons. Pour information, M. Dafflon peut donner le nom de 4 communes pour lesquelles il a fait des planifications financières qui se sont retrouvées dans cette situation là, qui ont pris des risques, elles sont les 4 en train de voter 4 et 10 et d'augmentation d'impôt.

M. Nicolas Lauper met au vote le budget de fonctionnement présentant un excédent de charges de Fr. 390'772.00 qui est accepté à la majorité (1 non, 4 abstentions).

Puis, c'est au tour des investissements :

- 2.4.1 Achat matériel informatique Service social Haute-Sarine
Le montant de Fr. 20'000.- est accepté à l'unanimité
- 2.4.2 Transformation bureau pour Service social Haute-Sarine
Le montant de Fr. 10'000.- est accepté à l'unanimité
- 2.4.3 Achat motopompe Corps des sapeurs-pompiers du Mouret et environs
Le montant de Fr. 43'000.- est accepté à la majorité (1 non, 6 abstentions)
- 2.4.4 Contribution agrandissement hôpital Bertigny II et Bertigny III
Le montant de Fr. 196'122.- est accepté à la majorité (13 abstentions)
- 2.4.5 Réfection de routes secteur Montévraz et Zénauva
Le montant de Fr. 130'000.- est accepté à la majorité (57 oui, 23 non, 7 abstentions)
- 2.4.6 Achat tracteur
Le montant de Fr. 80'000.- est accepté à la majorité (66 oui, 9 non, 19 abstentions)
- 2.4.7 Assainissement collecteurs Le Pafuet et Oberried

Le montant de Fr. 500'000.- est accepté à la majorité (49 oui, 31 non, 17 abstentions)

2.4.8 Travaux endiguement

Le montant de Fr. 120'000.- est accepté à la majorité (54 oui, 33 non, 9 abstentions)

2.4.9 Amizom – endiguement forêt étape 2

Le montant de Fr. 25'000.- est accepté à la majorité (69 oui, 5 non, 17 abstentions)

Le budget des investissements 2008 est accepté. M. le Syndic remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 3 - Attribution du droit de cité communal à M. et Mme Saban et Aida Suta

M. et Mme Saban et Aida Suta, domiciliés sur le secteur de Montévraz, ont déposé une demande d'autorisation fédérale de naturalisation en date du 30 janvier 2006. M. et Mme Suta sollicitent le droit de cité de la Commune Le Mouret. M. et Mme Suta ont été auditionnés par la commission communale de naturalisation le 20 novembre 2007. Le conseil communal a préavisé favorablement cette demande et il propose à l'assemblée d'accorder, ce soir, le droit de cité communal à M. et Mme Suta. M. le Syndic présente le parcours de M. et Mme Suta. M. le Syndic les invite donc à se récuser et soumet à l'assemblée le droit d'attribution de cité communal à M. et Mme Saban et Aida Suta.

Le droit de cité de communal est attribué, à l'unanimité, à M. et Mme Saban et Aida Suta

M. le Syndic fait rappeler M. et Mme Suta et l'assemblée les accueille dans la salle par acclamation. Il les informe de l'acceptation de l'assemblée communale de leur attribuer le droit de cité communal. La procédure va donc se poursuivre au niveau cantonal et fédéral. Il leur souhaite bonne chance pour la suite et d'ores et déjà la bienvenue au sein de notre commune.

Tractanda No 4 - Information

M. Le Syndic rappelle, comme on l'avait déjà indiqué, que la plaquette sur notre commune est maintenant à disposition. Le Conseil communal a décidé d'offrir un exemplaire à chaque ménage. Ayant pris connaissance des frais d'envoi et parce que nous ne voulions pas que cette plaquette passe directement à la poubelle, pour des citoyens qui n'en trouveraient pas d'intérêt, il a été décidé que les personnes intéressées viendraient la chercher au bureau communal. A titre d'information, des exemplaires supplémentaires sont également disponibles auprès de l'administration communale au prix de Fr. 20.00 / pièce.

Tractanda No 5 - Divers

Mme Thérèse Eggerswyler a 3 questions. 1) Elle aimerait savoir quand la route des Russilles sera ouverte ? 2) Elle habite à l'Impasse des Saules et depuis plus de 20 ans la route n'a jamais eu son tapis de finition ; elle est recouverte d'un enrobé et présente de grandes fissures. Elle pense que ce serait le moment de faire quelque chose. 3) Elle demande si l'abri de bus de Praroman va rester tel qu'il est actuellement, car elle pense que cela n'abrite pas beaucoup les usagers.

M. Le Syndic répond que le conseil communal est actuellement en tractation avec les propriétaires de la route des Russilles. Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec les propriétaires. Concernant l'abri de bus, M. Le Syndic répond qu'une fermeture arrière est prévue dans le budget.

Mme Monique Charrière informe Mme Thérèse Eggerstwyler que la route est également prévue dans l'étude effectué par le bureau d'ingénieurs Von der Weid et sera probablement inscrite au budget 2009 voir 2010.

M. René Künti demande également au conseil de s'occuper de la route du Moulin-à-Bentz direction l'atelier de M. Frédéric Marthe, car la route est pleine de trous.

M. Le Syndic répond que nous prenons acte de la remarque.

M. Michael Kroft s'inquiète pour la sécurité à la route du Serté. Le passage chez Mivelaz est très serré et très dangereux pour les enfants, car il n'y a pas de trottoir. Il trouve judicieux de mettre cette route en zone 30 km/heure.

M. Le Syndic remercie pour la remarque et répond qu'il y a une étude sur la sécurité routière qui arrive à son terme et que la route du Serté est comprise dans cette étude.

M. Le Syndic informe l'assemblée que Mme Anne-France Irzik a donné sa démission du conseil communal et la remercie au nom du conseil communal pour tout le travail effectué. Un présent lui est remis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie la tenancière Mme Gualano pour la mise à disposition de la salle, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune, ses collègues du conseil communal et surtout les citoyens qui se sont déplacés ce soir pour cette assemblée.

M. le Syndic lève la séance à 22h50 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière